



Mairie de Montrottier

69770 MONTROTTIER

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2026

Procès-Verbal

Présidence de séance : Monsieur Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : 25 avril 2026

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour de la séance :

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

FINANCES

- FONDS VERT - Ingénierie -- Étude et accompagnement pour le projet de démolition du bâtiment attenant à la mairie et de restructuration nécessaire de la mairie -- Demande de subvention.

ADMINISTRATION GENERALE

- Consultation mutualisée relative aux assurances – Approbation du projet de convention constitutive du groupement de commande pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

POINTS D'INFORMATION

- État d'avancement des travaux en cours sur la commune.
- État des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.

QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de séance : 19h40.

Quorum atteint :

Délibérations n°2026-28 et n°2026-29 : En exercice : 15 / Présents : 15 / Votants : 15.

Étaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Thomas BONNIER, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 : Observations : Néant / Approbation : Unanimité.

Secrétaire de séance : Bernard CHAVEROT.

Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

DECISION DU MAIRE N°2026-02 du 23/04/2026 – Aménagement des abords de la Maison de Santé – Travaux préparatoires - Travaux de déconstruction, démolition et stabilisation d'habitations en centre-bourg – Travaux complémentaires : acceptation et signature de la proposition établie par l'entreprise LES TRAVAUX PUBLICS DU JAREZ (TPJ), domiciliée 66, route du Crêt de l'Éillet, 42152 L'HORME, N° SIRET : 390 172 799 00038, pour un montant de 14 124.50 € HT soit 16 949.40 € TTC, dans le cadre de la réalisation de travaux complémentaires aux travaux de déconstruction, démolition et stabilisation d'habitations en centre-bourg sur les parcelles AR n°215 et AR n°213 et en bordure du parking de la place du 19 mars 1962.

DECISION DU MAIRE N°2026-03 du 23/04/2026 – Aménagement des abords de la Maison de Santé – Travaux préparatoires - Travaux de déconstruction, démolition et stabilisation d'habitations en centre-bourg – Travaux complémentaires : acceptation et signature de la proposition établie par l'entreprise S.M.C JOURNET, domiciliée 2085, route de Montrottier 69770 LONGESSAIGNE, N° SIRET : 350 868 832 00022, pour un montant de 3 558.00 € HT soit 4 269.60 € TTC, dans le cadre de la réalisation de travaux complémentaires aux travaux de déconstruction, démolition et stabilisation d'habitations en centre-bourg sur les parcelles AR n°215 et AR n°213 et en bordure du parking de la place du 19 mars 1962.

DECISION DU MAIRE N°2026-04 du 23/04/2026 – Marché de prestation de service d'assurance - Avenant annuel de régularisation des garanties Dommages aux biens : signature d'un avenant de régularisation des garanties Dommages aux biens transmis par GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE constatant une diminution de 111 m² de la surface développée du parc immobilier de la Commune au 31 décembre 2025 soit une surface totale de 11 520 m².

DECISION DU MAIRE N°2026-05 du 23/04/2026 – Travaux de réfection du système de ventilation – Local commercial situé au 188, Grand'Rue à Montrottier : acceptation et signature de la proposition établie par l'entreprise SHBTEC, domiciliée 53, avenue Carnot 69250 NEUVILLE-SUR-SAONE, N° SIRET : 751 339 839 00035, pour un montant de 12 805.00 € HT soit 15 366.00 € TTC, dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection du système de ventilation du local commercial situé au 188, Grand'Rue à Montrottier.

FINANCES

Délibération n°2026-28

Fonds vert 2026 - Ingénierie -- Étude et accompagnement pour le projet de démolition du bâtiment attenant à la mairie et de restructuration nécessaire de la mairie -- Demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des espaces publics et du centre-bourg a été attribué, en fin d'année 2025, au groupement conjoint solidaire ATELIER DE MONTROTTIER LOIC PARMENTIER & ASSOCIES / GEOLIS, sur la base d'un forfait provisoire de rémunération de 67 500.00 € HT soit 81 000.00 € TTC.

Parallèlement, la conduite du projet de démolition du bâtiment attenant à la mairie et de restructuration nécessaire de la mairie, nécessite de recourir à une prestation d'ingénierie complémentaire.

En effet, ce projet reposant sur la démolition du tènement situé sur la parcelle cadastrée AR n° 216, induit une expertise particulière, pour :

- L'intégrer parfaitement dans le projet de requalification des espaces publics et du centre-bourg sur les aspects architecturaux, paysagers et urbains, qui ont pour but de végétaliser davantage, désimperméabiliser les sols et sécuriser/améliorer les flux de circulation (modes doux),
- Vérifier la faisabilité de la démolition du bâtiment attenant à la mairie et accompagner la restructuration nécessaire de la mairie.

Afin de mettre en œuvre cette démarche et de mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil municipal de solliciter la participation financière de l'État, au titre du Fonds vert 2026 – Ingénierie, à hauteur de 20 536 €.

Le plan de financement se décline de la manière suivante :

DÉPENSES (HT)		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	25 670 €	Fonds vert 2026 – Ingénierie	20 536 €
		Fonds propres	5 134 €
TOTAL	25 670 €	TOTAL	25 670 €

MM. Vincent MAISONNEUVE et Corentin VAZEUX, conseillers municipaux, s'interrogent quant au devenir du projet de « halle » au regard des éléments susvisés.

Monsieur le Maire répond que la mise en œuvre du projet dont il est question en l'espèce permettra de rendre autonomes structurellement la Mairie et l'habitat individuel voisin. Le projet de « halle » sera cependant étudié dans le cadre de l'opération de requalification des espaces publics et du centre-bourg.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement susvisé,
- **DECIDE** de demander une subvention de 20 536 € à l'État au titre du Fonds vert 2026 – Ingénierie, dans le cadre du projet de démolition du bâtiment attenant à la mairie et de restructuration nécessaire de la mairie,
- **APPROUVE** le dépôt du dossier de demande de subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager l'ensemble des mesures afférentes à ce dossier.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération n°2026-29

Consultation mutualisée relative aux assurances – Approbation du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose :

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes tel qu'annexé à la délibération correspondante,

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, dans une volonté de mutualisation des moyens, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) a proposé aux Communes du territoire de porter une consultation relative aux assurances.

Quinze communes (dont la commune de Montrottier) ont ainsi signé une convention constitutive de groupement de commandes, permettant de sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage et de mettre en place les contrats d'assurance pour chacun des membres. La CCMDL avait alors pour mission d'assurer la coordination de ce groupement.

Les contrats arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'anticiper leur renouvellement et de déterminer le montage juridique le plus adapté et le plus efficient pour chaque collectivité.

Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un nouveau groupement de commandes visant à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci aura, dans un premier temps, pour mission d'étudier la pertinence et les modalités d'une éventuelle mutualisation des assurances. Il sera ensuite chargé d'accompagner la passation des marchés d'assurance, soit dans le cadre d'une mutualisation, soit individuellement pour chacune des parties. Chaque Commune restera ainsi libre, à l'issue de cette phase d'étude, de s'engager ou non dans la mutualisation.

Suite à une consultation répondant aux obligations de la commande publique, la CCMDL propose de retenir le cabinet SIGMARISK pour effectuer l'audit et l'accompagnement le cas échéant.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes visant à mandater un assistant à maîtrise d'ouvrage pour les marchés d'assurance à venir (cabinet SIGMARISK),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive de groupement de commandes,
- **CHARGE** l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

POINTS D'INFORMATION

- **État d'avancement des travaux en cours sur la commune.**
- **État des lieux sur les travaux des commissions municipales, intercommunales et les activités des syndicats.**
- ✓ **Commission municipale « Tourisme, culture, sport et associations »**
Rapporteur : Mme Laura JOURNET, 1^{ère} adjointe au Maire
- ❖ La remise du prix du concours « L'Or bleu D'Monts » aura lieu à la médiathèque de Montrottier le mercredi 27 mai 2026 à 18h30.
- ✓ **Commission municipale « Vie scolaire et périscolaire »**
Rapporteur : Mme Myriam RAYNARD, 3^{ème} adjointe au Maire
- ❖ Remplacements sur les temps d'accueil de cantine et de garderie : une liste de bénévoles volontaires est en cours de finalisation. Plusieurs élus ont déjà apporté leur aide.
- ❖ Le Cyclo des Monts passera par Montrottier le samedi 6 juin 2026.
- ✓ **Commission municipale « Social, économie solidaire & solidarité »**
Rapporteur : Mme Marie ORINEL, conseillère municipale
- ❖ Les bénévoles des Restos du Cœur ont témoigné d'une faible affluence lors des permanences organisées depuis le début de l'année à Montrottier.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le 05/05/2026

Le Maire,
Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,
Bernard CHAVEROT

Procès-verbal publié sur le site internet de la commune le : **22 MAI 2026**

Affiché le : **22 MAI 2026**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2026

Registre des observations

Annexé au Procès-Verbal

Néant

Le Maire de Montrottier,
Jean-François POISSON.

